



FINANCES DU CANTON DE VAUD : ON FRISE L'INDÉCENCE

AGEFI - 18.04.2019

L'ÉTAT DE VAUD A PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2019 LES COMPTES POUR L'ANNÉE 2018 AVEC, SANS SURPRISE, UN EXCÉDENT. IL ATTEINT PLUS DE 590,3 MIOS DE FRANCS.

Des écritures de bouclage pour plus d'un demi-milliard de francs

Pour la quatorzième année consécutive, le canton de Vaud annonce un excédent de revenus net qui se monte en 2018 à 87 mios de francs. Comme d'habitude, ce résultat intègre les traditionnelles « écritures de bouclage », sorte de fourre-tout bien commode où le Conseil d'Etat vaudois affecte depuis 2006 les excédents de revenus encaissés par l'Etat de Vaud. Puisqu'il faut bien les affecter quelque part.

En 2018, le montant de ces dépenses non budgétées est de plus d'un demi-milliard de francs, soit 6.2% du budget cantonal, que le Conseil d'Etat vaudois a dû allouer après le bouclage pour pouvoir présenter ses comptes avec un résultat plus ou moins acceptable. C'est beaucoup.

Une augmentation des charges de 7.8%

Ainsi, en 2018, l'Etat de Vaud a assumé des charges supérieures au budget de 740,3 mios (+7.8%). En effet, les charges de fonctionnement augmentent de 124 mios (+1.3%) et l'augmentation réelle des dépenses courantes par rapport à 2017 est de 269 mios, soit une hausse de 2.9% alors que sur la même période le PIB n'a augmenté que de 2.4% avec une inflation de 0.8%. Sans surprise, les principaux secteurs concernés sont la santé et le social (+179 mios) et la masse salariale des employés de l'Etat (+42 mios), qui ne comprennent pas les subventions octroyées au CHUV et à l'UNIL. A cet égard, on rappelle la progression vertigineuse des dépenses de ces secteurs : +178 millions en 2014, +186 mios en 2015, +143 mios en 2016 et +104 mios en 2017, soit 790 mios en cinq ans pour la santé et le social. La masse salariale de l'Etat de Vaud a quant à elle progressé de +61 mios en 2014, +68 mios en 2015, +40 mios en 2016 et +50 mios en 2017, soit +261 mios en cinq ans. Il est difficile de croire le Conseil d'Etat lorsqu'il affirme qu'il « continuera à maîtriser ses dépenses ».

Une hausse de 5% de l'impôt sur la fortune

Cumulés depuis 2006, les excédents comptables du canton de Vaud se montent fin 2018 à 6,095 milliards de francs. Ces excédents sont financés principalement par les contribuables vaudois, en particulier par l'impôt prélevé sur leur fortune. En effet, il a massivement progressé depuis cinq ans : +11.2% en 2014, +5.1% en 2015, +3.3% en 2016, +5.3% en 2017 et enfin +5% en 2018. C'est considérable, et ces chiffres ne manquent pas d'interpeller. N'en déplaise au ministre des finances vaudois qui, invariablement, qualifie la hausse de l'impôt sur la fortune de « conjoncturelle ». C'est un peu court, car le bât blesse surtout sur le plan du taux d'imposition de la fortune. Le canton de Vaud est en effet le deuxième canton le plus cher de Suisse en la matière. Car en fin de compte, c'est toujours les mêmes qui trinquent. En 2018 encore, l'écart de 827 mios de revenus supplémentaires encaissés, +8.7% par rapport au budget, provient pour plus de la moitié de l'augmentation des recettes fiscales.

Il est incontestable que l'Etat de Vaud encaisse trop d'argent. Ce n'est pas sain. Les impôts des vaudoises et des vaudois doivent baisser. Et les dépenses de l'Etat de Vaud revenir à un niveau acceptable. On le voit en 2018 encore, l'Etat de Vaud en a les moyens.